

AVIS DE COURSE

COUPE DE NOEL

LA ROCHELLE NAUTIQUE
Grade 5C
en Baie de La Rochelle
le 3 décembre 2023

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.3 les règlements fédéraux
- 1.4 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF sur le canal de course.
- 1.5 Les communications officielles seront publiées sur le « Tableau Officiel » accessible [sous le présent lien](#). Les publications seront accompagnées de la diffusion d'un message sur l'application WhatsApp. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

Le lien pour s'abonner au groupe WhatsApp est [WhatsApp Coupe de Noël 2023](#)

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard à 14 heures le 2 décembre 2023.
 2.2 Les IC seront exclusivement disponibles en version électronique sur le tableau officiel (lien en 1.5)

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le lien précisé en 1.5.
 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Accès au site de la compétition et participation :

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

L'accès au site de la compétition et la participation à l'ensemble de la manifestation est soumis aux prescriptions sanitaires.

La Rochelle Nautique se réserve le droit de faire évoluer ces prescriptions en suivant l'évolution des règles nationales.

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e - 3e] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2 Classes Admises

- 4.2.1 Tous les bateaux jaugés en OSIRIS Habitable d'un coefficient minimum de 6 et d'une longueur minimale de 6.20 m. Les bateaux inscrits sur les listes Osiris fédérales mais ne disposant pas de carte OSIRIS seront classés en classe libre séparément ou, s'ils sont moins de 10, en expérimental.

- 4.2.2 Tous les monotypes inscrits sur les listes fédérales. Un classement séparé sera fait pour les séries comptant plus de 4 inscrits.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 Pour les concurrents

- 4.3.1.1 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

- 4.3.1.2 Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- 4.3.1.2.1 la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

- 4.3.1.2.2 ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- 4.3.1.3 Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- 4.3.1.3.1 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- 4.3.1.3.2 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- 4.3.1.3.3 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- 4.3.1.4 une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.3.2.1 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur [Lien d'inscription Coupe de Noël](#)

- 4.3.2.2 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

- 4.3.2.3 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :

- au plus tard la veille de l'épreuve à 18h

- prévenir l'organisateur par mail à contact@larochellenautique.com, payer les droits et fournir une preuve du règlement

- appuyer la demande d'inscription d'un appel téléphonique à l'organisateur ou au Comité de course

- 4.3.2.4 Pas de restrictions sur le nombre de bateaux.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

	Droits d'inscription jusqu'au 27 novembre minuit	Droits après le 27 novembre
Bateau et son skipper	10€	12€
Chaque équipier(ère) au-delà du skipper	10€	12€
Chaque équipier mineur invité depuis un stage à LRN	Exonéré, et même encouragé !	

5.2 Autres frais :

Les J80 du club peuvent être mis à disposition des membres : réservation et renseignements au 05 46 44 49 20.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 FORMAT DE L'EPREUVE

L'épreuve consistera en un ou éventuellement plusieurs parcours côtiers.

8 PROGRAMME

8.1 Inscriptions sur place et Contrôle des inscriptions :

Date	De	À
2 décembre	17h	19h
3 décembre	8h	8h45

8.2 Jours de course :

Classe	Date	Heure du 1er signal d'avertissement
Toutes	dimanche 3 décembre 2023	10h15

8.3 Briefing coureurs

Classe	Date	Heure du briefing
Toutes	dimanche 3 décembre 2023	08h45

8.4 Remise des prix et festivités au retour de mer. Consultez le programme social sur [la page dédiée](#).

8.5 Le retour à terre est prévu pas après 15 h 00 pour le premier, et la réception au Club-House à suivre.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide pour la durée de l'événement.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de **8h45 le 3 décembre**

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent doivent respecter la règle 50 des règles de course à la voile.

11 LIEU

11.1 L'Annexe Zone de Course fournit le plan du lieu de l'épreuve et indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera un parcours côtier présenté par le comité au briefing.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.2 Le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

14.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

14.4 Un classement sera établi pour chacun des groupes suivants, sous réserve qu'il y ait au moins 5 bateaux inscrits :

- Osiris rating 6 à 16 inclus
- Osiris rating 16,5 à 24 inclus
- Osiris rating supérieur à 24
- Monotype Surprise
- Monotype J/80
- Classe Libre temps réel

En cas de nombre d'inscrits insuffisants dans un des groupes Osiris, les inscrits seront rattachés au groupe de classement de taille supérieure. En cas de nombre d'inscrits insuffisant en Monotype, les inscrits seront rattachés au groupe Osiris correspondant au modèle de bateau.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés en se présentant au bateau comité largement avant le premier signal d'avertissement.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

La proclamation des résultats aura lieu aussi tôt que possible après le retour de mer.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

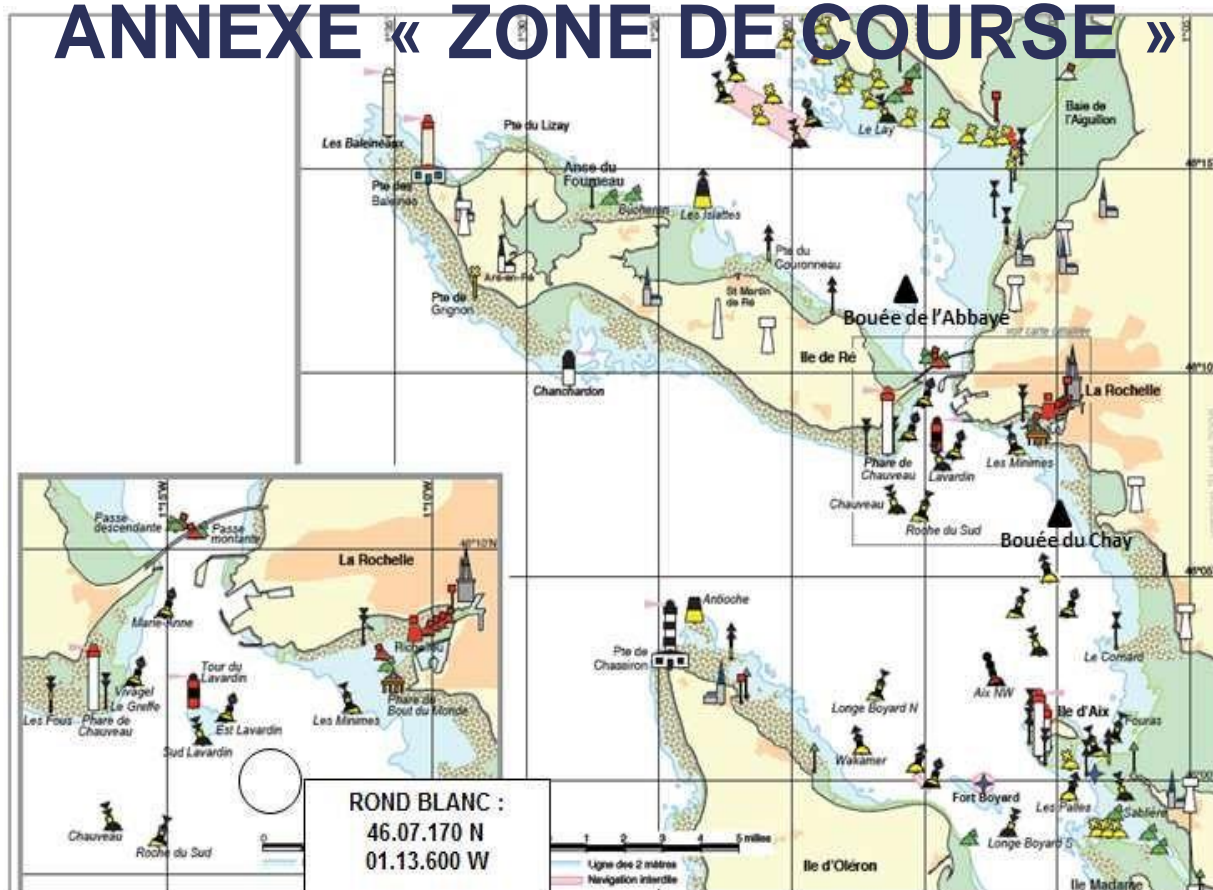
Pour plus d'informations, contacter

HORAIRE DES MAREES

La Rochelle-Pallice ☆

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
	02h07	2,41m	
Dim.	07h47	5,15m	50
03	14h42	2,45m	
	20h42	4,80m	45

ANNEXE « ZONE DE COURSE »



ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les navires Cargos et Chalutiers ont la priorité dans leur zone de trafic, notamment :

- **Pour les Cargos** : dans le chenal d'accès entre le port de La Pallice (y compris les abords du nouveau port de pêche) et la bouée de Chauveau.
 - **Pour les bateaux à moteur** depuis le port de La Rochelle-Ville jusqu'à 1 mille ½ au large de la Tourelle Richelieu.
 - Tous les voiliers en course doivent passer sur l'arrière des bateaux précités.
- Pour les Cargos, cette règle s'applique au moment où la route du cargo prolongée d'une distance de 400 m de son étrave, coupe la route du voilier.

Zone à l'ouest du Port des Minimes et du Phare du Bout du Monde

Cette Zone recèle des sondes de 1m70 ou inférieures. Il est recommandé aux navigateurs de contourner la bouée ouest des Minimes avant de faire route vers l'ouest ou le sud.

Zones dangereuses à la navigation :

- Dépôt de dragage au Sud de la Tourelle du Lavardin : compte tenu des sondes négatives de cette zone balisée par une bouée cardinale Est et une bouée cardinale Sud, il est recommandé aux navigateurs de ne pas s'engager dans cette zone
- Filières à moules de la Pointe d'Arcay : Cette zone délimitée par des bouées cardinales lumineuses et des marques spéciales, est particulièrement dangereuse et strictement interdite à la navigation Position à environ 2,7MN dans l'Ouest Sud-Ouest de la pointe d'Arcay
- Filières à moules de Chatellaillon : Cette zone délimitée par des bouées cardinales lumineuses et des marques spéciales, est particulièrement dangereuse et strictement interdite à la navigation Position à environ 1.2 nautiques au large de la pointe de Chatellaillon.